



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés de la filière viticole gardoise

Question écrite n° 18234

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les graves difficultés auxquelles fait face la filière viticole gardoise. Une grande partie des viticulteurs du Gard traversent en effet une période perçue comme l'une des plus difficiles des dernières décennies. Cette crise dont les causes sont tout aussi bien conjoncturelles que structurelles nécessite des mesures fortes sans lesquelles un nombre record de faillites serait à craindre. La filière souffre avant tout d'un excès de production. Pour l'année 2023, il est estimé entre 5 et 6 millions d'hectolitres au niveau national. Au niveau du département, selon les professionnels du Gard, près de 50 à 80 % de la production est encore stockée, en attente d'être commercialisée, ce qui représente un manque à gagner historique alors que les vendanges de 2024 approchent et que ces dernières exigent de libérer les surfaces de stockage. Si la difficulté d'écoulement du vin est provoquée par une baisse de la demande au niveau national, elle est amplifiée et aggravée, non seulement par le ralentissement des exportations, mais aussi par la concurrence déloyale constituée par les importations de vins étrangers, notamment espagnols, qui sont produits dans des conditions moins exigeantes et donc moins coûteuses. Cette situation est même exacerbée par l'ambiguïté entretenue par certains distributeurs sur la provenance des vins, ces derniers n'affichant pas toujours l'origine ou faisant paraître des vins étrangers comme étant des vins français. Si l'ensemble de la filière a entrepris sa mutation et cherche à se rééquilibrer, beaucoup de professionnels gardois dénoncent cette concurrence déloyale et le manque de réaction du Gouvernement. Ce déséquilibre du marché risque d'être fatal à des viticulteurs qui font déjà face au dérèglement climatique, à des aléas climatiques de plus en plus nombreux, le tout sur fond d'inflation des coûts de production. Des primes à l'arrachage et à la destruction de certains stocks de vins ont déjà été mises en place depuis plusieurs années, ces mesures permettent à certains exploitants de maintenir leur activité, cependant, sans visibilité sur le long terme, il sera compliqué pour beaucoup de producteurs gardois de résister face aux importations. Aussi, il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour protéger les vins français de la concurrence déloyale de vins étrangers, notamment dans les cas où ces vins étrangers sont fabriqués au moyen de pesticides ou d'engrais interdits en France, ainsi que les situations où une confusion est créée par les grands distributeurs quant à l'origine réelle d'un vin.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18234

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4354

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)